

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

## NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2024

### I. La section de fonctionnement

#### LES DEPENSES

DEPENSES	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024
O11 Charges à caractère général	2 415 595,91 €	2 641 974,39 €	2 999 276,00 €	2 656 703,10 €	3 051 482,30 €
O12 Charges de personnel	3 656 097,72 €	3 830 307,03 €	3 990 000,00 €	3 993 305,53 €	4 245 000,00 €
65 Charges de gestion courante	1 028 755,38 €	1 057 478,89 €	992 726,20 €	982 429,62 €	882 895,00 €
O14 Atténuation de produit	1 167 619,64 €	1 200 560,23 €	1 167 874,00 €	1 253 935,47 €	1 178 074,00 €
66 Charges financières	39 472,57 €	38 032,17 €	71 950,00 €	73 830,46 €	72 600,00 €
67 Charges exceptionnelles	5 845,45 €	15 386,17 €	9 924,00 €	14 285,59 €	6 300,00 €
68-6878 Provisions semi budgétaire	0,00 €	16 980,00 €	365,00 €	- €	- €
022-DEPENSES IMPREVUES	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €	- €	- €
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>8 313 386,67 €</b>	<b>8 800 718,88 €</b>	<b>9 252 115,20 €</b>	<b>8 974 489,77 €</b>	<b>9 436 351,30 €</b>
6521-Subvention équilibre budget annexe ZAE Foncière	0,00 €	29 941,22 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
042- Amortissements / cessions	399 759,85 €	321 970,44 €	410 723,00 €	482 292,74 €	458 300,00 €
O23 Virement section investissement	0,00 €	0,00 €	1 243 122,36 €	0,00 €	996 774,06 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>8 713 146,52 €</b>	<b>9 152 630,54 €</b>	<b>10 905 960,56 €</b>	<b>9 456 782,51 €</b>	<b>10 891 425,36 €</b>

#### Chapitre 011 Charges à caractère général d'un montant de 3 051 482,30 € (+14,86 % par rapport au CA 2023) :

Les principales évolutions qui expliquent cette variation sont les suivantes :

- + 180 252 € de combustibles du fait de l'achat du gaz à prix fixe à un PEG de 75,48 (pour mémoire PEG moyen annuel de 40 en 2023 et PEG moyen annuel de 112 en 2022) pour la période de février 2024 à juin 2025, ceci malgré le plan d'économie d'énergie efficient (-20 % de gain énergétique en 2023 pour mémoire) ;
- + 55 985 € de charges P3 (Maintenance et remise en état, Renouvellement et Amélioration) des installations de chauffage, qui était imputé en investissement les années précédentes ;
- + 19 007 € pour la création de la régie du service de restauration scolaire de l'école intercommunale d'Oëlleville pour la rentrée 2024 (compensé en recette par les communes du Xaintois sous la forme d'attributions de compensation) ;
- + 6 580 € pour la reprise en régie du service périscolaire de l'école intercommunale d'Oëlleville pour la rentrée 2024 (compensé par la suppression de la subvention aux Foyers Ruraux qui assuraient le service) ;
- + 9 845 € pour les actions du CTEAC (Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle) notamment du fait de la résidence de territoire (subventions à 70%) ;
- + 20 471 € pour le CTL (Contrat Territoire Lecture) de la médiathèque intercommunale (subventions à 60% de la DRAC) ;
- + 8 937 € liés à la mise en place sur une année complète du dispositif à destination des jeunes du territoire « Ambiance tes vacances » (subventionné à hauteur de 60% par la CAF) ;
- + 18 000 € pour l'individualisation électrique des lots propriétés de la CCMD au centre d'activités de l'Aéropôle Sud Lorraine ;
- + 15 000 € de pose d'enrobés à la déchèterie intercommunale ;
- + 6 945 € d'entretien matériel pour le service de collecte des ordures ménagères ;

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

- + 83 757 € liés aux contrats de prestations de services du service de collecte des ordures ménagères (Evodia 60 747 € / Sicotral 18 000 € / Bouée 5 000 €) ;
  - + 18 000 € pour le SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation énergétique) (années 2022 et 2023) facturé par la CAE (Communauté d'Agglomération d'Epinal) ;
  - + 15 000 € pour le Conseil en énergie partagé (CEP) à des destinations des communes de la CCMD (années 2022 et 2023) facturé par la CAE (Communauté d'Agglomération d'Epinal) ;
  - + 47 630 € pour la réalisation d'un projet de territoire réalisé par la SCALEN ;
  - + 9 511 € pour la communication de l'office de tourisme intercommunal (compensé par la taxe de séjour) ;
- 
- - 51 510 € d'électricité du fait de la baisse des coûts suite au groupement de commande du Grand Nancy ;
  - - 77 669 € liés à la location des bungalows pour les travaux de rénovation énergétique et d'accessibilité de l'école intercommunale d'Oëlleville (facture payée en 2023) ;
  - - 7 869 € de transport scolaire (interclasse) du fait de l'ouverture du service de restauration scolaire de l'école intercommunale d'Oëlleville pour la rentrée 2024 ;
  - -15 874 € pour le musée de la lutherie et de l'archèterie (nouvelle exposition en 2023 pour les 50 ans) ;
  - - 10 453 € pour l'aire d'accueil des gens du voyages (travaux exceptionnels en 2023 d'individualisation des réseaux d'eaux) ;
  - - 10 000 € d'honoraire de la CCI (Chambre de commerce et d'industrie) pour la mise en place d'un club d'entrepreneurs ;

## **Chapitre 012 Frais de Personnel d'un montant de 4 245 000 € (+6,30 % par rapport au CA 2023)**

Ces dépenses sont constituées des frais de personnel des agents titulaires, non titulaires et des remboursements des mises à disposition de personnels.

Les principales évolutions qui expliquent cette variation sont les suivantes :

- Les éléments contextuels (loi de Finances 2024, diverses annonces gouvernementales, etc.) :
  - Revalorisation de 5 points d'indices pour tous les agents au 1<sup>e</sup> janvier 2024 : + 37 000 € ;
  - Application du 2<sup>e</sup> dégel du point d'indice sur une année complète : + 13 500 € ;
  - Hausse des assurances « risques statutaires » : taux passant de 4,4% à 6,52% (+ 46,84%) :  
+ 47 155€ (hausse de la sinistralité et des cotisations) ;
  - Hausse des cotisations au Centre de Gestion des Vosges : + 7 000 € ;
- Les éléments internes :
  - Recrutement d'un chargé de mission métier d'arts au 1<sup>e</sup> avril 2024 (financé à 75%) : + 32 000 € ;
  - Ajustement d'heures d'enseignement à l'école de musique (suite à départ en retraite) : + 4 400 € ;
  - Organisation en régie directe du service périscolaire et restauration scolaire à l'école de Oëlleville :  
+ 30 600 € ;
  - Monétisation des Comptes Epargnes Temps : + 7 700 € ;
  - GVT (Glissement Vieillesse Technicité) : + 87 500 € ;
  - Réorganisation du service finances et RH (« tuilages » en 2023) : - 20 000 € ;

## **Chapitre 65 Charges de gestion courante d'un montant de 882 895 € (-10,13 % par rapport au CA 2023)**

Ces dépenses sont principalement constituées par les subventions aux associations, les contributions aux structures partenaires et les indemnités et formations des élus (137 980€).

Les principales évolutions qui expliquent cette variation sont les suivantes :

- + 58 216 € de subventions aux 3 crèches intercommunales ;
  - + 10 830 € de subventions aux associations ;
  - + 5 123 € d'admissions en non valeurs de redevances de collecte des ordures ménagères ;
  - + 6 874 € de cotisation à l'EPTB ;
- 
- - 13 407 € de subvention aux Foyer Ruraux du fait de la mise en place de la régie du service de restauration scolaire et périscolaire de l'école intercommunale d'Oëlleville pour la rentrée 2024 ;
  - - 173 501 € de participations communales pour la gestion des eaux pluviales dans les réseaux unitaires versées au budget annexe assainissement ;

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

## Chapitre 014 Atténuation de produit d'un montant de 1 178 074 € (-6,05 % par rapport au CA 2023)

Ces dépenses sont constituées par le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR = 195 274 €), les Attributions de Compensation (AC) versées aux communes (980 000 €).

A noter en 2023, le dégrèvement exceptionnel (60 868 €) suite à la réforme taxe d'habitation du fait de l'augmentation de ladite taxe en 2018.

## Chapitre 66 Charges Financières d'un montant de 72 600 € (-1,67% par rapport au CA 2023)

Ces dépenses sont constituées par le remboursement des intérêts des emprunts, dont les ICNE (intérêts courus non échus).

## Chapitre 67 Charges exceptionnelles d'un montant de 6 300 €

Ces dépenses sont constituées par des annulations diverses de titres sur exercices antérieurs.

**TOTAL DES DEPENSES REELLES PREVISIONNELLES 2024 : 9 436 351,30 euros**

## Chapitre 042 Amortissements d'un montant de 458 300 €

## Chapitre 023 Virement à la section d'investissement d'un montant de 996 774,06 €

**Soit un TOTAL des dépenses prévisionnelles de Fonctionnement 2024 de  
10 891 425,36 euros**

(=9 436 351,30 € + 458 300 € + 996 774,06 €)

## LES RECETTES

RECETTES	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024
70 Produit des services du domaine	846 858,12 €	1 139 040,61 €	1 413 798,72 €	1 741 789,29 €	1 309 403,00 €
73 Impôts et taxes	5 340 211,33 €	5 704 675,25 €	5 974 691,00 €	6 233 953,91 €	3 779 732,00 €
731 Impositions directes					2 600 477,00 €
74 Dotations et participations	2 481 737,12 €	2 417 010,25 €	2 356 295,49 €	2 695 806,97 €	2 431 568,00 €
75 Autres produits gestion courante	141 468,15 €	56 430,07 €	63 584,40 €	64 457,64 €	91 149,00 €
77 Produits exceptionnels	80 014,87 €	33 250,96 €	18 628,00 €	115 358,19 €	31 573,00 €
78-7815-Reprise provision semi budgétaire	73 056,14 €	14 156,13 €	365,00 €	- €	- €
O13 Atténuation de charges	301 356,94 €	426 976,10 €	370 700,00 €	188 623,25 €	36 490,00 €
76 Produits financiers	0,66 €	0,06 €		6 052,50 €	19 740,00 €
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>9 264 703,33 €</b>	<b>9 791 539,43 €</b>	<b>10 198 062,61 €</b>	<b>11 046 041,75 €</b>	<b>10 300 132,00 €</b>
O42 -777 quote part des subventions transférées	109 929,75 €	121 082,75 €	136 937,00 €	137 874,08 €	131 600,00 €
<b>Excédent : 002</b>	<b>2 856 041,53 €</b>	<b>3 090 199,73 €</b>	<b>3 267 158,02 €</b>	<b>3 267 158,02 €</b>	<b>3 861 457,14 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>12 230 674,61 €</b>	<b>13 002 821,91 €</b>	<b>13 602 157,63 €</b>	<b>14 451 073,85 €</b>	<b>14 293 189,14 €</b>

## Chapitre 70 Produits des services du domaine d'un montant de 1 309 403 € (-24,82 % par rapport au CA 2023)

Ces recettes sont principalement constituées par :

- les équipements culturels intercommunaux (209 077 €, dont 120 377 € pour le cinéma RIO, 46 000 € pour l'école de musique intercommunale, 33 000 € pour le musée de la lutherie et 9 700 € pour le musée de la musique mécanique) : Estimations prudentes soit - 16 110 € par rapport au CA 2023.

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

- les équipements sportifs intercommunaux (essentiellement la Piscine : 160 000€) : Estimations prudentes soit - 10 339 € par rapport au CA 2023.
- le service ordures ménagères (redevances et autres produits : 683 000 €). A noter en 2023 une recette exceptionnelle de 435 974 € de redevances d'enlèvement des ordures ménagères, du fait de la non-facturation du SICOTRAL en 2022. Soit - 410 338 € par rapport au CA 2023.

**Nouveauté de la nomenclature M57 : le chapitre 73 est scindé en chapitre 73 et chapitre 731 (voir ci-dessous) :**

## **Chapitre 73 Impôts et Taxes d'un montant de 3 779 732 € (+ 3,07 % par rapport au CA 2023)**

Ces recettes sont principalement constituées par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (1 339 459 €), d'une fraction de TVA de l'Etat au titre de la compensation de la Taxe d'Habitation supprimée (1 005 273 €), de la taxe GEMAPI (200 000€) de la taxe de séjour (25 000 €), du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC : 320 000€) et de l'attribution de compensation versée par la commune de Mirecourt au titre des transferts de charges et des services communs (890 000 €).

Les principales évolutions qui expliquent cette variation sont les suivantes :

- + 46 679 € de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) du fait d'une revalorisation des bases d'imposition de 3,9 % ;
  - + 58 325 € de fraction de TVA de l'Etat au titre de la compensation de la taxe d'habitation supprimée ;
  - + 25 145 € d'attribution de compensation versée par la commune de Mirecourt au titre des transferts de charges et des services communs ;
- 
- - 16 300 € de fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) ;

## **Chapitre 731 Impositions directes d'un montant de 2 600 477 € (+1,31 % par rapport au CA 2023)**

Ces recettes sont principalement constituées par les taxes foncières (643 953 €), de la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) (949 686 €), de la taxe d'habitation additionnelle (41 458 €), d'une fraction de TVA au titre de la compensation de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) supprimée (500 000€) et des IFR (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux) (291 110 €).

Les principales évolutions qui expliquent cette variation sont les suivantes :

- + 23 360 € de taxes foncières du fait d'une revalorisation des bases d'imposition ;
  - + 64 580 € de CFE du fait d'une revalorisation des bases d'imposition ;
  - + 7 115 € d'IFER (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux) ;
- 
- - 10 605 € taxe d'habitation additionnelle ;
  - - 51 303 € de rôles complémentaires de l'année 2023 ;

## **Chapitre 74 Dotations, Subventions et Participations d'un montant de 2 431 568 € (-9,80% par rapport au CA 2023)**

Ces recettes sont principalement constituées par la dotation globale de fonctionnement (1 170 000 €), la compensation de l'Etat du fait de la mesure de diminution de moitié des taxes foncières des établissements industriels (486 349€) et d'autres compensations, subventions et participations diverses.

Les principales évolutions qui expliquent cette baisse sont les suivantes :

- + 33 121 € de dotation globale de fonctionnement ;
  - + 23 304 € de compensation de l'Etat du fait de la mesure de diminution de moitié des taxes foncières des établissements industriels (réduction de moitié de la valeur locatives) ;
  - + 21 950 € de participations des communes extérieures à la CCMD pour l'interclasse et la gestion des accompagnateurs scolaires (affecté au chapitre 013 les années antérieures) ;
  - + 55 000 € de subventions pour les Maisons France Services (affecté au chapitre 013 les années antérieures) ;
- 
- - 173 501 € de participations communales pour la gestion des eaux pluviales dans les réseaux unitaires versées au budget annexe assainissement ;
  - - 54 294 € de soutien au tri de CITEO (changement des critères d'attributions) ;
  - - 135 000 € d'aide de l'ADEME pour le poste de chargé de mission environnement et les actions de communications sur la période 2022 à 2024 (aide perçue en intégralité sur 2023) ;
  - - 16 000 € d'aide de LEADER pour la mise en place d'un club d'entrepreneurs (réalisé en 2023) ;

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

## Chapitre 75 Autres produits de gestion courante d'un montant de 91 149 € (+41,41% par rapport au CA 2023)

Ces recettes sont principalement constituées par le reversement des agents de leur participation aux tickets restaurants (45 839€), par les revenus des locations (6 920 €), les recettes des Maisons France Service et par les recettes du service ordures ménagères (6 000 €).

A noter pour cette année 2024, la restitution par l'association de la crèche les P'tits Diabes d'un excédent des années 2021 et 2022 de 29 890 €.

## Chapitre 77 Produits exceptionnels d'un montant de 31 573 € (-72,63% par rapport au CA 2023)

Ces recettes sont principalement constituées par des annulations de mandats sur exercices antérieurs, d'admission en non valeur de créances, ainsi que des produits exceptionnels divers (remboursements d'assurances, etc.),

La variation s'explique essentiellement par la cession de la maison du Ptit'Xaintois pour 71 000€ en 2023.

A noter que ces recettes sont variables d'une année à l'autre, notamment en fonction des cessions de parcelles et des remboursements d'assurances.

## Chapitre 013 Atténuations de charges d'un montant de 36 490 € (-80,65 % par rapport au CA 2023)

Ces recettes sont principalement constituées par les remboursements des assurances des arrêts maladies et accidents de travail des agents. Ces recettes sont variables d'une année à l'autre.

L'importante variation par rapport au compte administratif 2023 s'explique du fait de ;

- la réaffectation des recettes de mise à disposition des personnels du chapitre 013 (atténuation de charges) au chapitre 70 (produits des services) ;
- la réaffectation des recettes de subventions des postes du chapitre 013 (atténuation de charges) au chapitre 74 (dotations et participations).

## Chapitre 76 Produits financiers d'un montant de 19 740 €

Ces recettes correspondant au placement de trésorerie de 700 000 € (emprunt pour les travaux de rénovation de l'école intercommunale d'Oëlleville) réalisé en 2023.

**TOTAL DES RECETTES PREVISIONNELLES REELLES 2024 : 10 300 132,00 euros**

*Soit un excédent prévisionnel des opérations réelles de 863 780,70 euros*

*(épargne brute = recettes réelles - dépenses réelles)*

## Chapitre 042 Amortissements des subventions d'un montant de 131 600 €

Cette opération d'ordre s'équilibre en dépenses d'investissement au chapitre 040.

**Soit un déficit des opérations d'ordres de 326 700 euros**

*(= 458 300 € de dépenses d'ordres - 131 600 € de recettes d'ordres)*

**RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL 2024 : 537 080,70 euros**

*(=863 780,70 € d'excédent des opérations réelles - 326 700 € de déficit des opérations d'ordres)*

## Chapitre 002 Excédent N-I de 3 861 457,14 €

**Soit un TOTAL des recettes prévisionnelles de Fonctionnement 2023 de  
14 293 189,14 euros**

*(=10 300 132 € + 131 600 € + 3 861 457,14 €)*

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

## 2. Niveau d'épargne du BUDGET PRINCIPAL

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024
Epargne de gestion	1 122 148,75 €	1 042 022,88 €	990 789,23 €	1 028 852,72 €	1 017 897,41 €	2 145 382,44 €	936 380,70 €
Epargne brute	1 072 786,10 €	997 217,54 €	951 316,66 €	990 820,55 €	945 947,41 €	2 071 551,98 €	863 780,70 €
<b>Epargne nette</b>	<b>705 115,15 €</b>	<b>645 256,31 €</b>	<b>598 354,56 €</b>	<b>638 038,06 €</b>	<b>543 502,41 €</b>	<b>1 689 570,06 €</b>	<b>550 180,70 €</b>
<i>Epargne nette corrigée</i>	<i>705 115,15 €</i>	<i>645 256,31 €</i>	<i>598 354,56 €</i>	<i>491 038,06 €</i>	<i>107 528,41 €</i>	<i>1 113 596,06 €</i>	<i>550 180,70 €</i>

- L'épargne de gestion correspond à la somme des recettes réelles de fonctionnement diminuée des dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts de la dette.
- L'épargne brute correspond à l'épargne de gestion diminuée des intérêts de la dette.
- L'épargne nette correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement en capital de la dette et des charges pluriannuelles de nos chaudières.
- L'épargne nette corrigée correspond à l'épargne nette diminuée des éventuelles recettes exceptionnelles ou des recettes imputables à des exercices antérieurs.

## 3. La section d'investissement

### LES DEPENSES

DEPENSES PREVISIONNELLES	BP 2024
16 Emprunts - 1641	313 600,00 €
165-711/712 Dépôts et cautionnement	1 000,00 €
DEPENSES INVESTISSEMENT PAR OP	5 491 263,53 €
SUB EQUILIBRE ZAE (27638)	0,00 €
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>5 805 263,53 €</b>
O40 -139... Subvention d'équipement	131 600,00 €
O41 -OP Patrimoniales-	150 000,00 €
<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>281 600,00 €</b>
DEFICIT INV N-1 (001)	72 449,52 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 159 913,05 €</b>

### Chapitre 16 Emprunts et dettes d'un montant de 313 600 €

Ces dépenses sont constituées par le remboursement en capital des emprunts.

### Chapitres 20-21-23-27 Dépenses d'investissements par opérations d'un montant de 5 491 263,53 € (dont 2 112 572,88 € de restes à réaliser)

Ces dépenses sont principalement constituées par :

- 900 € d'aides aux particuliers dans le cadre du PIG « habiter mieux » ;
- 2 077 760,00 € pour les travaux sur les équipements sportifs intercommunaux (dont 30 000 € pour la réalisation d'une esquisse du stade d'athlétisme de Mirecourt, 1 924 720 € pour les travaux du terrain de football synthétique intercommunal Lucien Scheibel, 80 000 € pour le COSEC et 41 600 € de matériel et travaux divers) ;
- 32 500 € d'acquisition de terrain pour le parking du terrain de football synthétique intercommunal Lucien Scheibel ;

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

- 1 763 084,63 € pour les travaux de rénovation de l'école intercommunale d'Oëlleville et la création de son restaurant scolaire ;
- 26 000 € d'achat de mobiliers, de logiciels et matériel informatique ;
- 188 462,23 € pour le service de collecte des ordures ménagères et déchèteries (dont 12 000 € de mise aux normes de l'assainissement du quai de transit, 30 000 € pour l'acquisition d'un véhicule, 106 462,23 de matériel et d'équipements divers, 40 000 € d'étude de tarification incitative) ;
- 516 761,20 € pour les bâtiments culturels intercommunaux (dont 57 000 € d'étude de programmation de Musée, 459 761,20 € de travaux de restructuration de la médiathèque intercommunale) ;
- 127 500 € d'équipements culturels (dont 10 000 € d'achat d'instruments, 100 000 € pour de mobiliers et d'ouvrages pour la médiathèque intercommunale et 17 500 € de matériels) ;
- 31 500 € de mise aux normes sécurité du cinéma Rio ;
- 5 400 € pour le calorifugeage de la pompe à chaleur de la crèche intercommunale de Madegney ;
- 35 000 € pour l'opération récupérateurs d'eau de pluie ;
- 2 000 € pour l'achat d'un vélo enfant électrique ;
- 60 480 € d'audit pour la labélisation Climat Air Energie ;
- 6 372 € pour la réalisation d'une étude juridique d'un réseau de chaleur à Mirecourt ;
- 30 000 € d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du schéma cyclable ;
- 224 100 € de travaux l'opération d'autoconsommation des ombrières de la piscine intercommunale ;
- 5 700,42 € de signalétique sur les zones économiques intercommunales ;
- 67 900 € d'aides aux entreprises ;
- 47 520 € d'étude de transfert de la compétence eau potable ;
- 176 632,40 € de fonds de concours pour les projets d'investissements des communes de la CCMD ;
- 35 000 € pour le remplacement de la pompe à chaleur du pôle intercommunal de Dompair ;
- 2 000 € d'extincteurs ;
- 5 000 € pour l'équipement de la Maison France Service de Mirecourt ;
- 7 000 € d'entrées au capital : 2 000 € Vosges TV et 5 000 € réseau chaleur Dalkia.

**TOTAL DES DEPENSES REELLES PREVISIONNELLES 2024 : 5 805 863,53 euros**

## Chapitre 040 Subventions d'équipements d'un montant de 131 600 €

Cette opération d'ordre s'équilibre en recettes de fonctionnement au chapitre 040.

## Chapitre 041 Opération patrimoniales d'un montant de 150 000 €

Cette opération d'ordre s'équilibre en recettes d'investissement au chapitre 041.

**Soit un total des opérations d'ordres de 281 600 €**

Déficit d'investissement N-I d'un montant de 72 449,52 €

**Soit un TOTAL des dépenses d'investissement prévisionnelles 2024 de  
6 159 913,05 euros**

=  
Dépenses réelles de 5 805 863,33 euros  
+  
Opérations d'ordres de 281 600 euros  
+  
Déficit d'investissement N-I de 72 449,52 euros

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

## LES RECETTES

RECETTES PREVISIONNELLES	BP 2024
1068 excédents de fonctionnement capitalisé	1 132 834,20 €
10 FCTVA (10222-01)	584 500,00 €
10226 - TAXE AMENAGEMENT	3 810,00 €
13-Subventions investissement	2 777 434,79 €
16-Emprunt	33 160,00 €
OPNI - CHAP 13 (Agence eau)	23 100,00 €
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>4 554 838,99 €</b>
O40 - 28 Amortissement des biens/cessions	458 300,00 €
O41-OP Patrimoniales	150 000,00 €
<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>608 300,00 €</b>
O21 Virement section Fonc.	996 774,06 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 159 913,05 €</b>

**Chapitre 1068 Excédents de fonctionnement capitalisé d'un montant de 1 132 834,20 €**

**Chapitre 10 Dotations et fonds divers d'un montant de 584 500 €**

Ces recettes sont constituées par le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA).

**Article 10226 Taxe d'aménagement des zones d'activités économiques de 3 810 €**

**Chapitre 13 Subventions d'investissement d'un montant de 2 777 434,79 € (dont 1 010 710,87 € de restes à réaliser)**

Ces recettes sont principalement constituées par :

- 9 860 € de subventions pour les aides aux particuliers dans le cadre de l'ex-programme d'intérêt général PIG « habiter mieux » ;
- 752 500 € de subventions pour les travaux du terrain de football synthétique intercommunal Lucien Scheibel ;
- 1 467 449,59 € de subventions pour les travaux de la rénovation de l'école intercommunale d'Oëlleville et la création de son restaurant scolaire ;
- 2 500 € de subventions pour l'assainissement non collectif du quai de transit des ordures ménagères ;
- 20 000 € de subventions pour l'étude de tarification incitative de collecte des ordures ménagères ;
- 396 055,20 € de subventions pour les travaux sur les équipements culturels intercommunaux (dont 45362 € pour l'étude de programmation des musées, 335 602 € pour les travaux de restructuration de la médiathèque intercommunale, 1 200 € pour l'acquisition d'instrument, 10 891,20€ pour la micro-folie) ;
- 26 300 € de subventions pour l'opération récupérateurs d'eau de pluie ;
- 25 270 € de subventions pour le schéma cyclable et l'achat de vélos électriques ;
- 42 336 € de subventions pour l'audit de labélisation Climat Air Energie ;
- 11 144 € de subventions pour l'étude du réseau de chaleur ;
- 27 000 € de subventions pour la l'opération d'autoconsommation des ombrières de la piscine intercommunale ;
- 23 100 € de subventions pour l'étude de transfert de la compétence eau potable.

**Chapitre 16 Emprunt d'un montant de 33 160 €**

Ce montant correspond à prêt à taux 0% de la CAF pour les travaux de rénovation de l'école intercommunale d'Oëlleville.

**TOTAL DES RECETTES REELLES PREVISIONNELLES 2024 : 4 554 838,99 euros**



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

## Chapitre 040 Amortissements des biens et des opérations de cessions de 458 300 €

Ces opérations d'ordres s'équilibrent en dépense de fonctionnement au chapitre 042.

## Chapitre 041 Opérations patrimoniales 150 000 €

Soit un total des opérations d'ordres de 608 300 €

## Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement d'un montant de 996 774,06 €

Soit un TOTAL des recettes prévisionnelles d'investissement 2024 de  
6 159 913,05 euros

=

Recettes réelles de 4 554 838,99 euros + Opérations d'ordres de 608 300 euros  
+ Virement de la section de Fonctionnement 996 774,06 euros

## 4. La dette du BUDGET PRINCIPAL

Emprunt	MONTANT DU PRET	DUREE	PERIODE	Taux	CAPITAL	INTERETS	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/2024
Achat ECB Poussay	280 000,00 €	12,5 ANS	du 1/4/2012 au 1/7/2024	Euribor 3 mois 1.051%	10 980,97 €	276,72 €	0 €
Bâtiment OM, crèche Ptits Diabes, FC camping car	1 720 000,00 €	15 ANS	du 1/09/2013 au 1/06/2028	Euribor 3 mois 1.051%	138 306,29 €	11 972,87 €	107 743,17 €
Aire GDV	300 000,00 €	20 ANS	du 25/10/2009 au 25/07/2029	4,39%-TX FIXE	15 000,00 €	3 539,44 €	71 250 €
Bâtiment Dompaire	175 625,00 €	20 ANS	du 5/12/2010 au 5/09/2030	2,51%-TX FIXE	9 545,41 €	1 650,51 €	59 772,87 €
Prêt compl. Bâtiment Dompaire	354 775,00 €	20 ANS	du 1/2/2011 au 1/11/2030	3,46%-TX FIXE	19 662,50 €	5 029,78 €	128 022,91 €
Piscine interco	1 500 000,00 €	20 ANS	du 31/03/2019 au 31/12/2038	1,44%-TX FIXE	70 061,39 €	16 390,29 €	1 094 347,33 €
Ecole et cantine Oëlleville	1 000 000,00 €	20 ANS	du 31/03/2023 au 31/12/2042	3,05%-TX FIXE	50 000,00 €	28 403,13 €	900 000,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 330 400,00 €</b>				<b>313 516,56 €</b>	<b>67 200,22 €</b>	<b>2 361 136,28 €</b>

Capital restant dû au 31/12/2024 : 2 361 136,28 €

La capacité de désendettement (=encours de dette / épargne brute) serait de 2,73 années.

Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles.

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

## 5. Niveau des taux d'imposition de l'année 2024

- taxe d'habitation : 4,98 % (figée de 2020 à 2022, le taux de TH est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans).
- taxe sur le foncier bâti : **3,72 %** ;
- taxe sur le foncier non bâti : **3,84 %** ;
- cotisation foncière des entreprises unique : **28,29 %** (taux cible de convergence, calculé à partir de la moyenne pondérée des taux de CFE des communes membres de la CCMD) ;
- taxe GEMAPI : **200 000 €** ;
- taxe d'enlèvement des ordures ménagères : **13,30 %**. Ce taux ne concerne pas le territoire des 32 communes incluses dans le périmètre du SICOTRAL.